

Renforcer la structuration des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles



100%

STATUT

Recommandation transposée

Version 4

Travaux réalisés

- Au 31 décembre 2025 : 19 fédérations ou réseaux professionnels bénéficient d'une convention avec le ministère de la Culture.
- Au 31 décembre 2024 : 17 fédérations ou réseaux professionnels bénéficient d'une convention avec le ministère de la Culture.
- Au 31 décembre 2023 : 15 fédérations ou réseaux professionnels bénéficient d'une convention avec le ministère de la Culture.
- 3 juin 2021 : Création de l'association sans but lucratif « Alliance luxembourgeoise des structures professionnelles de la musique » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'Alliance Musicale en date du 18 mars 2022
- 5 octobre 2020 : Création de l'association sans but lucratif « A:LL Schrëftsteller*innen » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'A:LL en date du 9 décembre 2020
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg)
- 13 février 2020 : Création de l'association sans but lucratif « Lëtzebuerger Denkmalschutz Federatioun » (LDF) ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et la LDF en cours
- 28 novembre 2019 : Mise en place d'une aide à la structuration pour compagnies de danse confirmées. Cette aide à la structuration s'inscrit dans la ligne de professionnalisation des différents secteurs culturels poursuivie par le ministère de la Culture. Elle prend la forme d'une convention d'une durée de trois ans, est renouvelable à son terme et s'adresse aux compagnies de danse confirmées, constituées sous forme d'association sans but lucratif luxembourgeoises.
- 8 juillet 2019 : Signature de nouvelles conventions avec les représentants de sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel: Actors.lu (Actresses and Actors from Luxembourg), ASPRO (Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant), AAPL (Association des

artistes plasticiens du Luxembourg), FLAC (Fédération Luxembourgeoise des Auteurs et Compositeurs), FLAS ou Theater Federatioun (Fédération luxembourgeoise des arts de la scène, Lëtzebuerger Bichereditoren et le Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux décentralisés

- 26 juin 2019 : Constitution de l'association sans but lucratif « Industriekultur – CNCI » ; signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'IK-CNCI en date du 27 janvier 2020

Documentation

- [Ministère de la Culture – Établissements culturels](#)
- [Kulturenwecklungsplang 2018-2028 - Volume 5 \(v.1.6\) : Annuaire des fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles](#)

Contact

- Carl Adalsteinsson
(+352) 247 86603
carl.adalsteinsson@mc.etat.lu
- Gene Kasel
(+352) 247 88622
gene.kasel@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 30.01.2026